

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **DFA IMMO SPRL** Rue de la Gare, 22 à 7620 Brunehaut pour exécuter sur le bien sis à **Ruelle du Gouffre à 7340 Colfontaine**, et cadastré **02 B 913 A 2, 02 B 914 H, 02 B 914 R, 02 B 914 S** les travaux suivants : **Construction de 6 appartements**.

**Le projet présente les caractéristiques suivantes :**

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'urbanisme pour les motifs suivants :**

- **Art 15.3. : Implantation des bâtiments :** Le plan principal de la façade avant des bâtiments principaux n'est pas établi à l'alignement. Les bâtiments principaux ne sont pas construits en ordre continu à mitoyenneté.
- **Art 15.4. : Gabarit des bâtiments :** Le bâtiment à une hauteur sous corniche supérieure à 7,00 m par rapport au niveau moyen du trottoir (10,85 m)
- **Art 15.5. : Toitures et matériaux de toiture : Pentés :** Le bâtiment est recouvert d'une toiture plate en membrane synthétique alors que les prescriptions prévoient une toiture à deux versants de pente comprise entre 35° au minimum et 45° au maximum ;
- **Art 15.6 : Matériaux d'élévation :** Pose d'un crépi et d'un bardage bois en façade alors que les prescriptions prévoient l'emploi de briques ou blocs de parement de petits formats de teinte rouge ou foncée.
- **Art 15.7. : Baies et ouvertures :** Présence de baies plus larges que hautes alors que les prescriptions prévoient que le rythme dominant vertical soit maintenu.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/06/2021 au 02/07/2021 au collège communal**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40** :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

A partir du 28/06/2021 du lundi au vendredi de 09h00 à 14h00

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 12/06/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(s) M. MESSIN  
Echevin de l'Urbanisme